

Date de convocation : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice 9

Nombre de présents : 6

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de votants : 7

Date d'affichage :

PROCES VERBAL

Du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du **11 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril, le Conseil Municipal de la commune de **BUSSY**, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Pascal DOLLÉ**, Maire, en session ordinaire.

Présents : **P. DOLLE, C. DESACHY, C. NOE, J. J BLONDELLE, G. LEHOUX, J.L. CODRON**

Absente : Catherine **PERSONNE** et Isabelle **NOÉ**
Laurence **TROUSSELLE** donne pouvoir à Pascal **DOLLÉ**

Secrétaire de séance : **Jean-Jacques BLONDELLE**

Le Président déclare la séance ouverte le quorum étant atteint.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 FEVRIER 2025

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal accepte la modification de l'ordre du jour en ajoutant :

- Nomination d'une suppléante pour le SIRS de la Mève

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 16.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 45.95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.55 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

UMRAC GUISCARD	75 €
ADSB DON DU SANG	50 €
SPA	522.44 €
EPICERIE SOCIALE	539.00 €
ASL BUSSY	1400 €
ASSOCIATION SOUVENIR FRANCAIS	500.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE BUSSY (voyage scolaire)	500.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 384 929.27 € pour la section de fonctionnement et de 223 640.33 € pour la section d'investissement.

CHANGEMENT DU SUPPLEANT AU SIRS DE LA MEVE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier le suppléant au sein du SIRS de la Mève :

- DOLLÉ Pascal : Titulaire
- NOÉ Isabelle : Titulaire
- NOÉ Cyrielle : Suppléante

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Qu'un devis a été demandé à Web-Micro pour l'achat d'un ordinateur portable.
- Que des dégradations ont eu lieu au city stade de la commune (planches cassées).
- Qu'un rabotage de souches a été effectué au city stade et au square Hector Lesage.
- Qu'un Stop a été créé résidence Plaine Médard
- Que les marquages au sol ont été refaits dans toute la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10 et ont signé les membres présents

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Pascal DOLLÉ